



L'essentiel pour bien préparer son hospitalisation en chirurgie **AMBULATOIRE**

E335/INFO/DROI/060 – V4-27.02.2019

Vous allez prochainement être admis(e) dans notre service de chirurgie ambulatoire, nous vous remercions de votre confiance.

Afin de préparer au mieux votre séjour, veuillez trouver ci-dessous les informations utiles au bon déroulement de votre prise en charge.



Avant l'intervention :

> Consultation d'anesthésie pré-opératoire :

La consultation d'anesthésie est obligatoire et doit avoir lieu au moins 48 heures avant l'intervention.

Vous devez prendre rendez-vous avec l'anesthésiste :

- Soit en vous rendant à la consultation d'anesthésie, au rez-de-chaussée de la Maison Médicale ;
- Soit en les contactant par téléphone au **02.76.89.97.02**.

Merci de compléter le questionnaire pré-anesthésique (feuille bleue) et de la rapporter le jour de la consultation.

> Dossier administratif de pré-admission :

Vous réaliserez votre pré-admission au service *Réservation* ou sur le Portail en ligne.

Vous devez vous munir des documents suivants :

- Carte vitale ;
- Carte de mutuelle ;
- Carte d'identité à défaut livret de famille ;
- Pour les mineurs : livret de famille et carte d'identité de la mère et du père.



Le jour de l'intervention :

Le jour de votre intervention, vous vous présentez à l'accueil principal de l'Hôpital Privé de l'Estuaire à l'heure qui vous a été communiquée soit lors de la consultation chirurgicale soit lors de l'appel téléphonique la veille de l'intervention.

> N'oubliez pas de vous munir :

- De votre carte vitale ;
- De vos résultats de bilans sanguins, vos radiographies, électrocardiogrammes, etc... ;
- De votre carte de groupe sanguin ;
- De la fiche de désignation d'une personne de confiance dûment complétée ;
- De vos médicaments que vous prenez habituellement et de l'ordonnance ;
- D'une serviette de bain propre ;
- Des consentements, remis par les praticiens, signés.

> **Vous devez respecter les consignes données par votre chirurgien ou votre médecin anesthésiste :** jeûne, préparation, douches, etc....

> Chaque chambre dispose d'un placard individuel avec fermeture à code vous permettant d'y sécuriser vos biens : **l'établissement décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.**



La sortie :

> Votre sortie est autorisée après accord du médecin anesthésiste et du chirurgien. Si votre état de santé le nécessite, une hospitalisation plus longue peut être éventuellement envisagée.

> **Vous n'êtes pas autorisé(e) à repartir seul(e). Prévoyez une personne pour vous raccompagner.**

> Un bulletin de sortie vous est remis par l'infirmière : il comprend des consignes à appliquer les jours suivant l'intervention et les numéros utiles de l'établissement.